

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE BIEDERTHAL

Séances du 10 mai, du 6 juin et du 6 juillet 2017

### **1. PERSONNEL COMMUNAL**

#### **- Suppression et création de poste**

Le conseil valide la suppression du poste d'agent technique d'une durée hebdomadaire de 21,5/35<sup>èmes</sup> ; le poste étant devenu vacant.

Il valide également la création d'un poste d'agent technique d'une durée hebdomadaire de 17/35<sup>èmes</sup>.

À compter du **01/05/2017**, un poste permanent d'agent technique relevant du grade **d'Adjoint Technique Territorial** est créé à raison d'une **durée hebdomadaire de 17 heures** (soit 17/35<sup>èmes</sup>).

M. Michel TSCHIEMBER a été recruté pour ce poste.

#### **- Emplois saisonniers**

Le Conseil autorise le Maire à recruter des jeunes du village pendant la saison estivale pour effectuer principalement des travaux de désherbage et d'entretien des espaces verts.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales ont été prévus au budget 2017.

#### **- Mise en place du RIFSEEP**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les collectivités ont l'obligation de se mettre en conformité avec les nouvelles règles relatives au régime indemnitaire (complément du traitement distinct des autres éléments de rémunération) des agents.

Le Maire fait part de l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Le Conseil Municipal approuve la mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) au sein de la commune et vote les montants maximums autorisés.

### **2. EAU - Adoption du Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'exercice 2016**

#### *Tarifification de l'Eau*

##### Domestique

Les premiers 30 m<sup>3</sup> 1,90€/m<sup>3</sup>

Les m<sup>3</sup> suivants 1,00€/m<sup>3</sup>

##### Non domestique

Les premiers 30 m<sup>3</sup> 1,90€/m<sup>3</sup>

De 31 à 250 m<sup>3</sup> 1,00€/m<sup>3</sup>

Les m<sup>3</sup> suivants 0,65€/m<sup>3</sup>

##### Vente à Rodersdorf

Les premiers 30 000 m<sup>3</sup> 0,50€/m<sup>3</sup>

De 30 000 à 40 000 m<sup>3</sup> 0,35€/m<sup>3</sup>

Les m<sup>3</sup> suivants 0,30€/m<sup>3</sup>

### *Volumes vendus et recettes au cours de l'exercice 2016*

	Volume vendu	Recette
Biederthal	<b>19 911 m<sup>3</sup></b>	23 025,40 €
		Compteurs 1 200,00 €
Rodersdorf	<b>32 630 m<sup>3</sup></b>	15 789,00 €
TOTAL	<b>52 541 m<sup>3</sup></b>	<b>40 014,40 €</b>

### *Qualité de l'eau*

Taux de conformité : 100 % Eau de très bonne qualité microbiologique

### *Indicateurs de performance du réseau*

Rendement du réseau de distribution : 81,8 %  
Volume vendu sur volume mis en distribution : 61,6 %  
Indice linéaire des volumes non comptés est de : 5,1 m<sup>3</sup>/j/km  
Indice linéaire des pertes est de : 4,8 m<sup>3</sup>/j/km

### **3. LOCATION – Logement 1<sup>er</sup> étage ancienne école**

Le conseil autorise le maire à louer l'appartement au-dessus de l'ancienne école.

Le loyer est fixé à 500€/mois avec une avance sur charge de 50€/mois pour le chauffage.

### **4. FINANCES**

#### **- Subventions aux Associations**

Le conseil décide d'attribuer 580€ de subventions répartis aux associations suivantes :

Bibliothèque, amis de Luppach, Mieux Vivre à St Morand, Caritas, APALIB, APAMAD, AIDES SIDA et Union départementale des Sapeurs-Pompiers.

#### **- Communauté de Communes SUNDGAU – Approbation du rapport de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées 2017**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes Sundgau (CCS) est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Depuis cette date, la fiscalité professionnelle des communes est intégralement perçue par la CCS, qui reverse à la commune une attribution de compensation.

Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été constituée au sein de la nouvelle Communauté de Communes. Elle est chargée d'évaluer le coût des charges transférées et d'établir un rapport, à chaque transfert de compétence.

Le Conseil Municipal approuve le rapport 2017 de la CLECT.

### **5. LOGICIEL ADMINISTRATIF**

Suite au renouvellement du contrat pour le logiciel administratif (comptabilité, fichier population, état civil, élections, facturation eau, recensement militaire, ...), le conseil décide d'acheter la version « cloud » qui, entre autre, garantit une meilleure sécurisation des données.

Montant investissement supplémentaire la 1<sup>ère</sup> année : 1 536€HT

Montant investissement les années n+1 : 2 239€HT

(Montant investissement annuel du logiciel actuel : 1 856€HT)

## **6. ECOLE – RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS**

Considérant que 90 % des parents interrogés sont favorables au retour à la semaine de 4 jours, le conseil municipal décide la mise en place de la semaine à 4 jours dès la rentrée scolaire 2017/2018.

## **7. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE - MODIFICATION DES STATUTS**

Le conseil donne son accord pour approuver les statuts révisés du SIDEL (Syndicat Intercommunal d'Electricité).

Cette modification exclu du périmètre du SIDEL l'emprise aéroportuaire nouvellement rattachée à la commune de Hésingue. Ce secteur intègrera le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Le Maire,

Danielle CORDIER

## COMMUNIQUES DE LA MAIRIE

- **Fermeture du secrétariat**

Le secrétariat de la mairie de Biederthal sera fermé du 13 au 22 juillet inclus ainsi que du 17 au 26 août inclus.

Petit rappel des heures d'ouverture : **Le lundi de 14h00 à 19h00 et le jeudi de 9h00 à 12h00**

- **Nouvel Agent technique**

M. Michel TSCHIEMBER a été recruté comme nouvel agent technique. Nous lui souhaitons la bienvenue dans cet emploi.

- **Arrosage des fleurs**

La Commune remercie chaleureusement toutes les personnes qui donnent un coup de main à l'arrosage des fleurs mises en place lors du fleurissement du village. Cette aide est précieuse !  
Merci à eux.

- **Balayage des trottoirs**

Pour participer à la propreté du village, la commune demande dorénavant aux riverains de balayer et nettoyer les trottoirs devant leurs habitations. Merci de votre compréhension.

- **Rodeurs dans le village !**

Il a été signalé que des personnes rodaient la nuit dans le village.  
Penser à bien fermer vos portes !

- **Tournée Annuelle de conservation cadastrale**

Les propriétaires fonciers sont informés que M. FERRE Cyril, géomètre au Service du Cadastre d'Altkirch et l'aide-géomètre seront présents en commune le jeudi 27 juillet 2017, pour procéder au lever des constructions nouvelles et additions de construction devant figurer au plan cadastral. Nous vous demandons de leur réserver le meilleur accueil.

- **Rappel Règlementation concernant les nuisances sonores**

Avec l'arrivée des beaux jours, nous nous permettons de vous rappeler la règlementation concernant l'utilisation de l'outillage sonore de jardinage et de bricolage.

L'utilisation dans ou à proximité des zones habitées est uniquement autorisée :

**Les jours ouvrables : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00**

**Les samedis : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00**

L'utilisation est strictement interdite les dimanches et jours fériés.

- **Carte nationale d'identité**

Pour toutes les démarches concernant la carte nationale d'identité, il faut dorénavant se rendre dans une des mairies équipées d'un des dispositifs de recueil de données mis en place pour les passeports biométriques : ALTKIRCH, DANNEMARIE, FERRETTE, SAINT-LOUIS, ...

Il est fortement recommandé de saisir le formulaire (cerfa) en ligne sur <https://www.service-public.fr> (nécessite la création d'un compte) avant de vous rendre en mairie.

Il est obligatoire de prendre rendez-vous.

Pour toute information complémentaire vous pouvez vous renseigner à la mairie de Biederthal.